



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UNE OFFRE INACCEPTABLE

**Nanterre, le 10 février 2010**

Le Conseil de Surveillance d'IMS s'est réuni le 9 février 2010, pour un premier examen du projet d'offre publique d'échange déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 février 2010 par la société Jacquet Metals et visant à proposer aux actionnaires d'IMS 2 actions Jacquet Metals à émettre contre 7 actions IMS.

Sans préjudice de l'avis motivé qui sera donné par le Conseil de Surveillance en réponse à un projet d'offre finalisé ayant fait l'objet d'une déclaration de conformité par l'AMF, le Conseil de Surveillance tire les premières conclusions suivantes.

Il est regrettable que malgré le protocole conclu au printemps 2009 permettant la représentation du concert Jacquet au sein du Conseil de Surveillance d'IMS, les divergences stratégiques croissantes exprimées au cours des derniers mois aient empêché la mise en œuvre d'une solution concertée dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires d'IMS.

Le projet de Jacquet Metals pour l'ensemble combiné repose sur l'assertion d'un certain nombre de propositions formulées par Jacquet Metals, qui ont fait l'objet de nombreux échanges au sein du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés, et dont la substance n'a pas pu être démontrée, certaines mesures venant en double comptage de celles proposées par le Directoire et d'autres reposant sur des évaluations pour le moins critiquables produites par Jacquet Metals.

Au-delà du caractère insuffisant des termes patrimoniaux de l'offre qui ne reflètent en aucune manière la valeur intrinsèque d'IMS, le projet d'offre initiée par Jacquet Metals soulève un grand nombre d'interrogations qui empêchent aujourd'hui d'en apprécier l'intérêt et la portée pour les actionnaires d'IMS :

- L'action Jacquet Metals offerte en échange est une action dont la liquidité est très sensiblement inférieure à celle d'IMS. En outre, une partie significative de la valeur de l'action Jacquet Metals est elle-même représentée par la participation de Jacquet Metals dans la société IMS ;
- L'augmentation de capital de 20 à 40 millions d'euros proposée par Jacquet Metals est très insuffisante pour assurer le redéploiement du nouvel ensemble dans la conjoncture actuelle et de surcroît, en l'absence totale d'information tant sur les modalités que sur le financement de cette opération par Jacquet Metals, il est impossible pour les actionnaires d'IMS d'analyser correctement la structure financière et la valeur des titres du nouvel ensemble qui serait créé, ainsi que leur pourcentage de détention final ;
- L'offre, de par le changement de contrôle qui pourrait s'ensuivre, ouvrirait aux banques prêteuses d'IMS et de Jacquet Metals la faculté de demander le remboursement anticipé de la plupart de leurs créances et de mettre techniquement le nouvel ensemble en situation de défaut en l'absence d'un réel projet de refinancement global, projet sur lequel Jacquet Metals n'apporte aucun élément ni aucune garantie. L'absence d'information et d'engagement clairs et irrévocables à cet égard induit donc un risque qui n'est pas acceptable pour IMS, ses salariés et ses actionnaires.

Par ailleurs, au cours de cette réunion, le Conseil de Surveillance a constaté que le Groupe a d'ores et déjà sensiblement amélioré sa situation financière au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009, et a notamment ramené sa dette nette à 158 millions d'euros au 31 décembre 2009 sous l'effet d'une réduction de 145 millions d'euros de ses stocks. En outre, le point mort a été abaissé de 20 millions d'euros en 2009 (\*) conformément à l'objectif annoncé. Le Conseil de surveillance a demandé au Directoire de poursuivre la mise en œuvre de son plan de redressement et la recherche des financements appropriés.

IMS présentera ses comptes détaillés le 18 février prochain après bourse et communiquera à cette occasion les grandes lignes de son projet à tous ses actionnaires.

*(\*) dont 6 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2009 et 14 millions d'euros au 2<sup>ème</sup> semestre 2009, soit 28 millions d'euros en rythme annuel à partir de 2010*



IMS est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux destinés aux marchés de l'anti-abrasion, des inox et de la mécanique. Fort de près de 2 000 salariés dans 17 pays d'Europe, IMS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros.

Coté sur Euronext Paris - compartiment B de NYSE Euronext, membre des indices SBF 250 et Small 90  
ISIN : FR0000033904 - Reuters : ITMT.PA - Bloomberg : IMS FP

[www.ims-group.com](http://www.ims-group.com)

#### **Agenda financier**

**18 février 2010 : Publication du chiffre d'affaires et des résultats 2009**

**19 février 2010 : Réunion des analystes financiers**

IMS  
Philippe Brun / Anne-Sophie Guyot  
Tél. : +33 1 41 92 04 23  
[contact@ims-group.com](mailto:contact@ims-group.com)

Euro RSCG – Relations presse  
Benjamin Perret / Tél. : +33 1 58 47 95 39  
My-Lan Poulain / Tél. : + 33 1 58 47 96 36  
[benjamin.perret@eurorscg.fr](mailto:benjamin.perret@eurorscg.fr)  
[Mylan.Poulain@eurorscg.fr](mailto:Mylan.Poulain@eurorscg.fr)

NewCap. – Relations Investisseurs  
Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh  
Tél. : +33 1 44 71 94 94  
[ims@newcap.fr](mailto:ims@newcap.fr)